

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA21 005 - Résolution CA21 09 0101 / Dossier 1211066006

Ordonnance relative au 106^e anniversaire du début du génocide arménien de 1915 :

- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521).

OCA21 006 - Résolution CA21 09 0102 / Dossier 1217747002

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

OCA21 007 et OCA21 008- Résolution CA21 09 0103 / Dossier 1213060005

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2021 :

- -Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);
- -Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521).

OCA21 009 à OCA21 012 - Résolution CA21 09 0104 / Dossier 1216435001

Ordonnances relatives à l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, a. 13, paragr. 1° et 4°);
- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);
- -Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521).

OCA21 013 à OCA21 017 - Résolution CA21 09 0105 / Dossier 1211388004

Ordonnances relatives aux promotions commerciales 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- -Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);
- -Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);
- -Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);
- -Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Elles peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse http://ville.montreal.qc.ca/reglements.

FAIT à Montréal, le 21 avril 2021

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert